

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4067**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains nus situés avenue des Nations et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4067**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains nus situés avenue des Nations et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Semailles ouest, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir diverses parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, situées avenue des Nations à Rillieux la Pape.

L'acquisition de ces parcelles, déjà aménagées en voirie et parking par la Communauté urbaine permettra de régulariser la situation du foncier.

Il s'agit des parcelles de terrain d'une superficie totale de 1 080 mètres carrés environ cadastrées sous les numéros 105, 173, 268 et 269 de la section BH et d'une parcelle de terrain à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 170 de la section BH.

Aux termes du compromis qui a été établi, la Commune de Rillieux la Pape céderait lesdites parcelles de terrain à titre purement gratuit.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la présente transaction foncière sous le régime des dispositions de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques et que cette cession n'a pas à être précédée du déclassement des parcelles en cause dans la mesure où elles sont destinées à l'exercice des compétences de la Communauté urbaine et relèvent donc de son domaine public ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain nu, pour une superficie totale de 1 080 mètres carrés environ, libres de toute location ou occupation, cadastrées sous les numéros 105, 173, 268 et 269 de la section BH, d'une part, et d'une parcelle de terrain à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée BH 170, d'autre part, situées avenue des Nations à Rillieux la Pape et appartenant à la Commune de Rillieux la Pape dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Semailles ouest.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1447, le 17 octobre 2011 pour la somme de 400 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824 et en recettes : compte 1328 - fonction 824.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2113 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.